ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réforme

Question écrite n° 77730

Texte de la question

M. Maxime Gremetz interroge M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'annonce de la disparition de la délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale par M. le Premier ministre. Elle serait remplacée, sans aucune concertation avec le secteur concerné, par une délégation interministérielle à l'innovation et à l'expérimentation sociale. Or, ce changement sémantique ne va pas sans poser de questionnement à propos d'un infléchissement des missions de cette délégation. Il lui demande les motifs de cette transformation, les raisons du rattachement de la délégation à son ministère depuis l'été 2004, ainsi que des explications à propos du devenir de ce rattachement au vu du changement annoncé.

Texte de la réponse

Le gouvernement est conscient de l'importance de l'économie sociale pour notre pays au plan économique, (les 780 000 entreprises et groupements de l'économie sociale employant plus d'1,8 million de personnes) mais aussi social. De nombreuses activités émergentes, innovantes, et à forte valeur sociale ajoutée n'ont pu voir le jour qu'en prenant appui sur les associations, la mutualité, la coopération et les banques coopératives pour assurer leur développement et leur solvabilité. C'est pourquoi il n'est pas dans l'intention du gouvernement de remettre en cause le soutien au secteur de l'économie sociale. La nouvelle délégation interministérielle dont la création a été annoncée par le Premier ministre, conservera dans son intitulé les termes d'économie sociale pour mieux affirmer que celle-ci demeurera toujours au centre de ses missions. A l'occasion de son discours au Conseil national de lutte contre l'exclusion, le Premier ministre a souhaité, tout en réaffirmant les missions traditionnelles de la délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale, étendre ses compétences et renforcer son rôle dans l'accompagnement des politiques sociales décidées par le gouvernement. En conséquence, elle sera rattachée au ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, M. Jean-Louis Borloo. L'État doit, en effet, retrouver toute sa capacité à inventer de nouvelles politiques publiques et à en assurer l'application, en particulier dans le domaine de la cohésion sociale. Il doit favoriser les expérimentations locales qui méritent souvent d'être étendues au niveau national et repérer les bonnes pratiques. Le nouvel élan donné à la lutte contre les exclusions nécessite un engagement collectif où l'économie sociale, dans un cadre partenariat, apportera sa capacité à réduire l'exclusion et les inégalités, à produire des solidarités et du développement humain durable dans la fidélité à ses valeurs humanistes et démocratiques.

Données clés

Auteur : M. Maxime Gremetz
Circonscription : Somme (1re circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 77730
Rubrique : Économie sociale
Ministère interrogé : jeunesse et sports

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE77730

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 novembre 2005, page 10285
Réponse publiée le : 13 décembre 2005, page 11606